

**REPUBLIQUE FRANCAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.020**Séance du **VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

**30 présents :**

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, MANDON Martine, LEVET Serge, GUENEZ Éric, MOLS Louis-David, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise

**3 absents ayant donné pouvoir :**

Nathalie ANDRIER à Pascale PELLIER, Alexia BARJHOUX à Patrick ANTOINE, Patrick SILLARD à Maurice BERTRAND

Nombre de suffrages exprimés : 33**Objet : : Election des adjoints au Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

VU la délibération n° 2026.018 en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire ;

VU la délibération n° 2026.019 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8.

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire rappelle que si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à 3<sup>e</sup> tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

CONSIDERANT la candidature de la liste suivante :

|    | Liste « Pour Vétraz-Monthoux » / conduite par<br>Anne-Lise VOUTAY-MERMET |
|----|--------------------------------------------------------------------------|
| 1. | Anne-Lise VOUTAY-MERMET                                                  |
| 2. | Jean-Pierre BELMAS                                                       |
| 3. | Pascale PELLIER                                                          |
| 4. | Eddy BARONNET                                                            |
| 5. | Christine MOUCHET                                                        |
| 6. | Michel COLLOT                                                            |
| 7. | Séverine FRIES-CHATAGNAT                                                 |
| 8. | Maurice BERTRAND                                                         |

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié.

### Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

### A OBTENU : Liste conduite par Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET, trente-trois voix

La liste conduite par Madame Anne-Lise VOUTAY-MERMET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

|    |                          |
|----|--------------------------|
| 1. | Anne-Lise VOUTAY-MERMET  |
| 2. | Jean-Pierre BELMAS       |
| 3. | Pascale PELLIER          |
| 4. | Eddy BARONNET            |
| 5. | Christine MOUCHET        |
| 6. | Michel COLLOT            |
| 7. | Séverine FRIES-CHATAGNAT |
| 8. | Maurice BERTRAND         |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 20 mars 2026  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 20/03/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.